COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 12/05/23 Mis en ligne le 12/05/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à quinze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'aire des monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents: M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERRIERA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Marianne LAURENT suppléante de M. Xavier BIDAN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote: M. Thierry DUBOSCLARD à M. Bernard LEFEVRE, Mme Sabine ADRIEN à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT-GEOFFRE à Mme Claire MORY, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Christophe MOUTAUD à M. François VALLES, Mme Véronique VADIC à Mme Françoise OTT, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Eric BODEAU, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER

<u>Etaient excusés</u>: Mme Mireille FAYARD, MM. Michel PASTY, Thierry BAILLIET, Mmes Olivia BOULANGER, Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Mmes Célia BOIRON, Michèle ELIE, Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés: 10

Nombre de membres absents:/

Nombre de membres votants: 45

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

ENGAGEMENT FINANCIER DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GUÉRET

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente depuis le 1er janvier 2020 sur la gestion de l'assainissement pour la ville de Guéret. Afin d'assurer la bonne gestion, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est en cours de finalisation. Cette étude définie dans le PPI est ciblée comme prioritaire, compte tenu de l'étude d'assistance à maitrise d'ouvrage.

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230510-109_23-DE Date de télétransmission : 11/05/2023 Date de réception préfecture : 11/05/2023

Délibération n°109/23 du 10/05/23 7- Finances Locales 7.5 Subventions

initiée par la ville de Guéret avant transfert de compétence, et au titre de l'absence d'un diagnostic depuis plus de 15 ans, entrainant l'arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

De plus, des non-conformités ont été signalées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) Service espace rural, risques et environnement, sur des points de déversement du réseau d'assainissement. Il est impératif d'établir un diagnostic et schéma directeur du réseau, afin d'identifier ces non-conformités. La DDT a émis une injonction de réalisation de cette étude, en précisant qu'en l'absence d'analyse des points de déversement, toute demande d'urbanisme serait refusée (voir courriers DDT annexes 1 et 2).

Les réseaux de collecte des eaux usées sont construits pour une période de vie en théorie pouvant atteindre environ 40 ans. L'étude diagnostic permet d'acquérir la connaissance de l'état structurel et fonctionnel du réseau de collecte d'assainissement, afin de mettre en œuvre une gestion patrimoniale et ainsi, diminuer ou prévenir les intrusions d'eaux claires parasites.

Cette étude est essentielle pour définir des travaux de mise en conformité de ces réseaux de de collecte, pour qu'ils soient efficaces et significatifs.

La durée de l'étude diagnostic du réseau de collecte des eaux usées de la ville de Guéret, peut être estimée en moyenne à 12 mois, pour couvrir les périodes de mesure sollicitées, mais cette durée reste dépendante du type de réseau étudié (unitaire, séparatif, refoulement...), de sa longueur et de la complexité du réseau.

Ce diagnostic comprendra sept phases d'étude. A savoir :

- 1- L'état des lieux des données disponibles et le pré-diagnostic du système d'assainissement
- 2- La seconde phase, avec la campagne de mesures sur le milieu naturel
- 3- La troisième phase, avec la campagne de mesure de débits et des charges polluantes.

A l'issue de ces phases de collecte de données, le quatrième point d'étude aura à charge la modélisation hydraulique du réseau, puis durant la phase 5, la localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau. En découlera la phase 6, avec le bilan du fonctionnement du système d'assainissement et diagnostic.

Enfin, la septième phase verra l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales.

Ce schéma directeur sera le rendu final de l'étude. Il permettra au service d'exploitation et au bureau d'études, d'avoir un inventaire complet des installations et réseaux, mais aussi une feuille de route sur le fonctionnement et les investissements nécessaires sur les années futures. Il permettra également l'élaboration d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Un dossier de consultation sera établi, suivant dossier réalisé par une Assistance Maitrise d'Ouvrage (AMO), afin de mettre en concurrence, les bureaux d'études qui souhaiteraient postuler à ce diagnostic.

Une première délibération financière a été votée lors du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 ; celle-ci ne concernait que le diagnostic assainissement. La police de l'Eau, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental demandant expressément

d'ajouter à ce diagnostic, l'élaboration du zonage pluvial pour la ville de Guéret. Cette étude a été rajoutée au coût financier de l'opération et se détaille comme suit.

Le coût de l'AMO pour la mission de rédaction du cahier des charges de consultation est de $23\,700\,\in$ HT pour la partie assainissement et $7\,647.50\,\in$ HT pour l'élaboration du zonage pluvial. L'estimatif du diagnostic donné par l'AMO pour la partie diagnostic assainissement est de $350\,000\,\in$ HT et pour le zonage eaux pluviales de $156\,039\,\in$ HT. Le montant total de l'étude est de $573\,376.50\,\in$ HT.

Sur le financement de l'opération, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne participe à hauteur de 50% de l'ensemble de la mission assainissement et zonage pluviales, de même que le Conseil Départemental pour environ 16.965%. Sur le financement Etat, un CRRTE est alloué à la partie assainissement pour 20% (suivant montant éligible de 373700.00€) de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant dépense retenue	Taux subvention accordée	Montant prévisionnel de l'aide EHT	Taux subvention opération globale	Obtention financement	
						<u>Date</u> <u>demande</u>	<u>Date décision</u>
EUROPE (FEDER, FEADER)							
DETR – C2RTE	Rubrique 16 C2RTE	373700.00€	20%	74740.00€	13.035%	26/10/2022	27/03/2023 Accord principe
CD23		573376.50	17%	97272.95€	16.965%	21/04/2023	
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	11 ^{ème} prog	573376.50	50%	286688.25€	50%	21/04/2023	
TOTAL DES subventions publiques			,	458701.20€	80%		
(de	Financem on, leg, souscrip	ent privé tion, mécénat.)				
Autofinancement				114675.30	20%		
TOTAL GENERAL €HT				573376.50	100%		

Le Conseil d'Exploitation s'est réuni le 3 mai 2023 et a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement définitif de cette opération,
- de réserver les fonds nécessaires au financement de cette étude,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séanc

ERIC BROEAU

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230510-109_23-DE Date de télétransmission : 11/05/2023 Date de réception préfecture : 11/05/2023